Numéro 788 – Janvier – Février – Mars 2024

JAMAG

Pages spéciales Ille et Vilaine

Sommaire

I. Edito

II. Nos partenaires

III. AgriAvenir et Environnement

IV Nos partenaires

V Fête de l'agriculture et Téléthon

VI Filière et Besoin d'en parler ?

VII. Installation

VIII. Vie du réseau

Agenda

✓ **Assemblée Générale**
14 mars en soirée

Jeunes Agriculteurs
Demain se construit aujourd'hui
Ille-et-Vilaine

Ce document est imprimé par MSA Portes de Bretagne

Chers adhérents, chères adhérentes,

La fin d'année a été marquée par des mouvements de contestations contre toutes ces législations incohérentes qui nuisent à l'avenir de notre métier. Comme d'habitude, les instances sont illogiques et pondent des mesures hors-sols. Ne baissons pas les bras, les instances doivent écouter la profession. Ensemble nous sommes plus forts et nous irons plus loin.

Et nous avons en effet de nombreuses raisons de nous indigner. Les nouvelles règlementations concernant les prairies permanentes sont absurdes. Toujours plus de paperasses, comme si nous n'en avions pas déjà suffisamment, un temps d'instruction long qui nécessite sans cesse plus d'organisation. Tout ça pour pénaliser toujours les mêmes. Il est urgent de ne pas se laisser faire, sous peine, qu'en 2025, **il nous soit interdit** de retourner toute prairie permanente ! **L'interdiction abrupt de l'utilisation des produits phytosanitaire est une aberration lorsqu'on voit ce qui est permis à l'étranger, et ce que nous acceptons d'importer et de mettre dans l'assiette de nos enfants.** Nous sommes pour le changement mais pas sans solution. L'augmentation des importations affaiblit notre modèle de production. Notre rémunération ne fait que diminuer. Nos charges qui augmentent, l'inflation, les négociations commerciales qui ne vont pas dans notre sens… nous ne sommes pas la variable d'ajustement !

L'installation pour les JA doit rester en premier lieu une profession et non un loisir. Et pour défendre notre métier, rejoins-nous dans le conseil d'administration pour appuyer et défendre les positions de l'avenir de l'agriculture française. Nous comptons sur ta venue à l'Assemblée Générale qui aura lieu le 14 mars pour le renouvellement de nos structures départementales.

Un grand merci à tous les adhérents qui se sont mobilisés le 6 décembre. Vous êtes notre moteur, nous défendons les idées JA pour que demain des jeunes motivés continuent à s'installer et ainsi faire perdurer notre belle agriculture bretonne.

Sur ce, je vous souhaite à tous une excellente année 2024, pleine de bonheur et de victoires syndicales.

Le secrétaire général de JA35
Pierre Berthelot

C'EST PARTI, JE SUIS INSTALLÉ !
MAINTENANT, JE VEUX
CETA35
Rejoindre un groupe CETA pour
+ de Conseil Indépendant
+ de Performances éco/technique
+ d'Echanges de pratiques
6 mois GRATUITS
Formule découverte
Réunion sur les fermes
Accompagnement individuel
Tous les services du CETA35
50 Groupes Conventionnels & Bio
Lait – Cultures - Porcs
Et aussi : TCS / Métha / Petits ruminants / Robot…
Contactez-nous ! contact@ceta35.fr – 02 99 13 19 90 – www.ceta35.fr

10h*
POUR PASSER AU
100% DIGITAL !
*7h en présentiel, 3h en distanciel
FORMATION OFFERTE AUX
JEUNES AGRICULTEURS
INSCRIVEZ-VOUS
DÈS MAINTENANT !
www.cerfrance-broceliande.fr
PARCOURS NUMÉRIQUE
Financé par
À l'initiative de
Opéré par
bpifrance
CERFRANCE BROCÉLIANDE

EUREDEN
18 500+ ADHÉRENTS
8 500+ COLLABORATEURS
50+ SITES DE PRODUCTIONS
218+ MAGASINS
www.eureden.com

NOUVELLE SESSION : RETOUR SUR LES 1ERES JOURNEES

C'est en novembre dernier que le groupe AgriAvenir s'est rencontré. Cette nouvelle session s'ouvre avec 12 participants. Au programme des deux premières journées, une formation sur la prise de parole. Toujours très apprécié des participants, ce module permet de travailler son aisance à l'oral, sa gestuelle, son argumentaire. A travers des exercices ludiques et animés, chacun a pu apprendre et renforcer ses atouts pour une prise de parole facilitée.

En décembre, c'est l'histoire de l'organisation de notre filière agricole qui a été exposée. Une journée qui permet de mieux comprendre la structuration de l'agriculture française aujourd'hui mais aussi les différences avec les pays voisins.

En janvier, c'est à Paris que le groupe se retrouvera pour rencontrer un député et visiter l'Assemblée Nationale, lieu emblématique de notre démocratie…

ENVIRONNEMENT

Autorisation individuelle à la conversion de prairies permanentes « La Bretagne passe donc en régime d'autorisation ! »

La part de prairie permanente en Bretagne, aujourd'hui, est de 18,83 %, sachant que notre ratio de référence est de 19,74 % (année 2018), soit une baisse de 4,6 %.
Si nous passons le seuil des 5 %, c'est alors un régime d'interdiction que nous subirons, avec obligation de réimplanter, comme cela va vraisemblablement se passer en Normandie et en Pays de la Loire. Ce régime résulte de l'engagement de la France à maintenir ces prairies permanentes suite au verdissement de la PAC.
Pour ce faire, un formulaire de demande d'autorisation de conversion d'une prairie permanente en un autre couvert sera à remplir (oui une paperasse de plus !) et à envoyer impérativement avant le 02/01 à la DDTM. Sont concernées les prairies retournées entre le 16/05/23 et le 16/05/24.
La conversion sera autorisée dans les cas suivants :
- **l'exploitant implante de nouvelles surfaces en herbe à hauteur de la surface de prairies permanentes converties, qui devront rester en herbe 5 ans au moins** (il peut aussi désigner des prairies temporaires, déjà existantes qui devront rester en herbe jusqu'à avoir atteint 5 ans révolus, en dehors des prairies temporaires qui auront 5 ans en 2024).
Ou dans l'un des trois cas de figure :
- **Agriculteur en difficulté.**
- **Eleveur dont la surface en prairies permanentes après conversion demeure supérieure à 75 % de la SAU.**
- **JA ou récent installé souhaitant convertir moins de 25 % de ses prairies permanentes.**
Dans ces trois derniers cas, l'autorisation sera délivrée toujours dans l'optique de ne pas dégrader le ratio régional, il sera défini par arrêté préfectoral.
Cette nouvelle mesure vient s'ajouter à une multitude de réglementations et contraintes, de plus il est compliqué de savoir d'où sort ce chiffre du ratio. Ont-ils pris en compte la diminution de la SAU ? Ou même les parcelles sorties de l'agriculture pour le loisir, l'urbanisme…
Si le régime d'interdiction arrive, nombreux seront les impacts au sein de nos exploitations et encore plus dans celles en reconversion ou en cours de retransmission.

Pourquoi figer une agriculture en perpétuelle évolution ?

Florian Desnais

Terres de St-Malo

SVA Jean Rozé

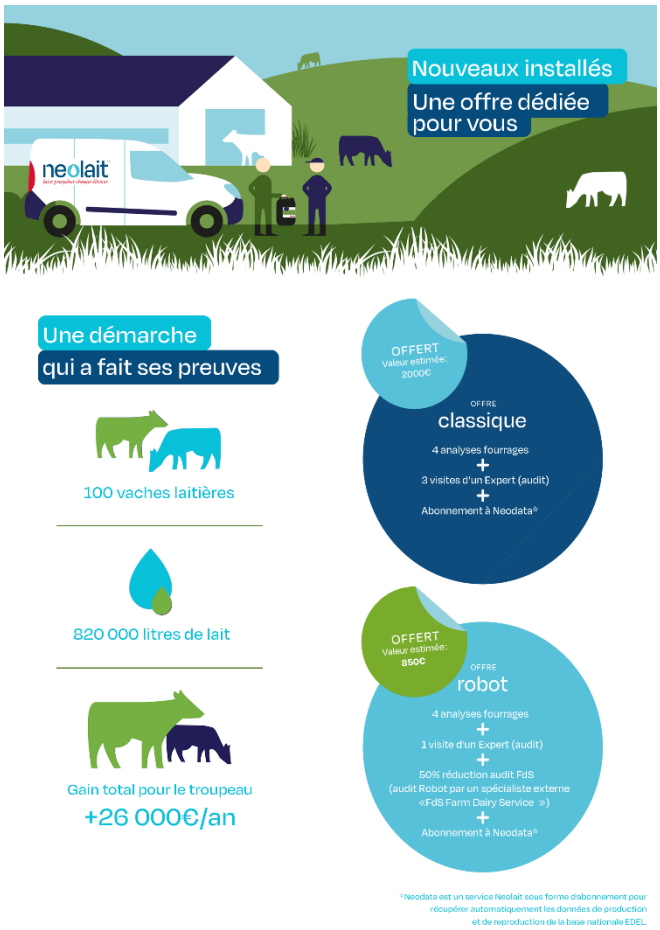

FETE DE L'AGRICULTURE 2024

Les JA de Louvigné-du-Désert sont ravis d'accueillir la fête de l'agriculture le 24 et 25 août 2024 sur leur commune qui se situe à proximité de la Normandie et de la Mayenne sur un territoire d'élevage laitier.

Pour cette 69ème édition, nous aurons une co-présidence avec Christopher Destais et Alexandre Mézerette puis un comité d'organisation de 70 JA, tous motivés pour faire une édition mémorable.
La fête sera co-organisée comme chaque année avec le conseil d'administration JA 35 dont le responsable est Anthony Durand que je remercie d'avance ainsi que les filles du bureau pour le temps qu'ils donneront pour l'organisation.

En termes d'animations, il y aura le moiss batt cross, ensilage à l'ancienne, labyrinthe de maïs, concours de labour, baptême d'hélicoptère, comice, feu d'artifice, concert et plein d'autres surprises.

Pour ma part, cela sera mon dernier mandat dans les JA et je suis fier de terminer par cette fête sur ma commune.

Romuald Guérin

TELETHON

Le samedi 2 décembre, les Jeunes Agriculteurs du canton de Louvigné-du-Désert ont bravé les températures négatives pour tenir le stand JA sur la place de la Mairie de Rennes afin de collecter des fonds pour le Téléthon. Après un réveil tardif des rennais, les galettes saucisses ont eu du succès et la vente de pop-corn en a ravi plus d'un l'après-midi.

Comme chaque année, les plus petits visiteurs ont eu le plaisir de faire quelques tours de tracteurs à pédales et de faire quelques photos avec nos mascottes, plus qu'à espérer que cela suscite quelques vocations ! Cette journée permet de maintenir le lien entre ruraux et urbains afin de communiquer sur nos problématiques actuelles ainsi que de commencer à parler de l'événement phare du réseau JA 35 : la fête de l'Agriculture qui aura lieu les 24 et 25 août 2024 à Louvigné du désert.

Cette journée a permis de récolter des fonds qui seront intégralement reversés au Téléthon.

Merci aux différentes personnes présentes qui ont animé le stand toute la journée.

MOBILISATIONS

Restons mobilisés, c'est le maître-mot de cette fin d'année. Depuis le mois de novembre, vous avez pu voir sur les réseaux sociaux plusieurs actions de revendications menées par les JA de toute la France. Les actions ont commencé dans le Tarn avec comme slogan, "on marche sur la tête". L'idée, retourner les panneaux des entrées et sorties d'agglomération pour marquer les esprits de tous et montrer au gouvernement les incohérences de certaines lois et décisions. Le mouvement est devenu très vite viral. Nos contestations : toujours plus de lourdeurs administratives, des engagements financiers qui ne sont pas à la hauteur des ambitions du gouvernement. Quid des 60 millions d'euros manquant pour financer les MAEC. Nous contraindre de ne plus retourner les prairies de plus de 5 ans sans demande de dérogation. Dérogation qui, par ailleurs, est à déposer avant le 31 décembre pour espérer avoir une réponse courant février. Comment gérerons-nous nos assolements alors que les céréales seront implantées ? La région qui annonce ouvertement vouloir devenir un territoire sans glyphosate, mais qui ne propose aucune solution technique ni même financière pour accompagner les agriculteurs bretons. Bref, bien des sujets ont fait monter la pression chez JA. Il était temps d'ouvrir la vanne et de montrer notre désaccord total de ces décisions. C'est pourquoi le 16 novembre a été décidé, lors d'un conseil d'administration JA, de nous aussi, retourner les panneaux des villes. Ainsi, les administrateurs ont tous retourné quelques panneaux le soir en rentrant chez eux. Dès le lendemain, j'invitais tous les cantons à faire la même chose. Message qui a été très largement entendu pas vous tous. L'ensemble de JA 35 tenait à vous remercier. Vous pouvez être fières de vous. L'action a bien été reprise médiatiquement et a annoncé la couleur à nos politiques. Pour suivre notre mouvement, la FDSEA 35 a mobilisé son réseau et JA pour faire une action devant la préfecture d'Ille et Vilaine le 23 novembre dernier. Le but était le même, dénoncer les décisions des politiques. Des tracteurs ont bloqué l'avenue devant la préfecture. Un mur a également été construit devant le portail principal afin de symboliser que l'agriculture va droit dans le mur.

Dans la continuité, nous avons organisé une action d'ampleur régionale made in JA le 6 décembre. Plus d'une centaine de tracteurs ont convergé vers Rennes dans l'objectif de se faire entendre. Pour cela, nous nous sommes rendus au conseil régional dans un premier temps, pour parler des sujets purement Breton. Ensuite, tout le convoi s'est déplacé vers la DRAAF, première intermédiaire de l'Etat pour échanger sur des sujets plus nationaux. Une conférence de presse a donc eu lieu pour relayer nos revendications.

Cyrille HERBERT

BESOIN DE PARLER ?

Besoin de clarifier ta situation, rechercher toutes les solutions et te redonner des perspectives par un plan d'action personnalisé ?
07.88.40.77.85 / reagir@bretagne.chambagri.fr

Réagir
Solidarité & Accompagnement

Des problèmes avec tes associés ?
02.23.48.27.11 / agrimediation@bretagne.chambagri.fr

AGRI MEDIATION Bretagne

3114 NUMÉRO NATIONAL DE PRÉVENTION DU SUICIDE

Autres numéros

Ne restez pas seul face aux difficultés, parlez-en !
AGRI'ÉCOUTE
SERVICE D'ÉCOUTE 24H/24 ET 7J/7
DÉDIÉ AU MONDE AGRICOLE ET RURAL
09 69 39 29 19*
agriecoute.fr
*prix d'un appel local

NOUVEAU SDREA

Quoi de neuf en installation ?

Comme vous le savez, la Région est devenue autorité de gestion pour la Dotation Jeune Agriculteur (DJA) et a fait de l'installation son cheval de bataille. Encore faut-il que l'administration mette en œuvre tous les moyens dont elle dispose pour y parvenir sereinement. **Le nouveau schéma directeur régional des exploitations agricoles (SDREA) a été voté en octobre dernier.** Celui-ci régit un ordre de priorité lors des demandes d'autorisation d'exploiter selon le profil des candidats.
Comme vous pouvez le voir ci-dessous l'installation aidée est passée en priorité 1 ce qui est une grande victoire pour le syndicat. Les échanges de parcelles sont passées néanmoins en priorité 3 mais il est nécessaire que l'installation soit prioritaire par rapport à des demandes opportunistes, encore plus quand le projet comporte des reprises de capitaux.
Au moment des votes, **JA s'est prononcé défavorablement au nouveau schéma**. Parmi les principales raisons, le **seuil de déclenchement**, qui a été relevé de 20 à 35 ha. Le **seuil d'Indicateur de Dimension Economique (IDE)** quant à lui a été abaissé à 36 000 € alors que nous souhaitions qu'il soit à 50 000 €. Et enfin, ce qui est assez paradoxal dans notre vision : **l'installation secondaire aidée est passée devant l'agrandissement**. Dans l'ancien schéma, l'installation secondaire aidée entrait dans la catégorie « autre cas d'installation ». On redoute que ceci puisse entraîner des installations opportunistes non durables qui iront au détriment de la consolidation des structures de nos agriculteurs à titre principal.
Le régime d'agrandissement excessif quant à lui est toujours d'actualité mais sera de plus en plus présent dans les dossiers présentés en commission étant donné la céréalisation marquée au sein même de notre région d'élevage.
Il est important de rappeler qu'on se bat au quotidien à JA pour défendre l'installation et la pérennité des structures. Mais il faut que les projets restent viables et vivables sur le long terme. Facile à dire lorsque le contexte actuel nous invite plutôt à la prudence. C'est pourquoi, **pour représenter du mieux possible l'intérêt des adhérents,** il est indispensable que lorsque l'un d'entre vous passe en commission, **votre dossier soit étudié du mieux possible**. **En adhérant à JA, vous gagnez le droit d'être représenté.** Les élus sont présents pour vous écouter de même que les salariées au bureau.
Pour ce qui est du SDREA, il sera sous surveillance pendant un an et au bout de cette période, un état des lieux sera fait. **N'hésitez pas à nous faire parvenir vos remarques.**

François DUFIL, Responsable Installation

SDREA (2018-2022)	Nouveau SDREA (2023-2027)
Priorité 1 : Preneur en place	Priorité 1 : Installation à titre exclusif ou principal
Priorité 2 : échanges de parcelles ou parcelles ou îlot de parcelles de proximité de bâtiment d'élevage	Priorité 2 : exploitation dont le siège d'exploitation est situé en bassin versant algues vertes ou exploitation dont 3 hectares au moins de surface agricole utile sont situés en bassin versant algues vertes Priorité 2 bis : exploitation concernée par une zone soumise à contrainte environnementale dans un périmètre de captage prioritaire
Priorité 3 : Réinstallation d'agriculteur ayant perdu plus de 2/3 de son exploitation	Priorité 3 : échanges de parcelles et accès à des parcelles de proximité ou îlot de parcelles de proximité par rapport au bâtiment d'élevage du demandeur
Priorité 4-1 : Reprise par le conjoint Priorité 4-2 : Installation d'agriculteur à titre principal ou exclusif ou agrandissement d'une société par installation d'agriculteur à titre exclusif ou principal	Priorité 4 : compensation des surfaces perdues de l'exploitation
Priorité 5 : Zones Soumises à Contrainte Environnementale (ZCSE)	Priorité 5 : attribution de parcelle ou d'îlot de parcelles enclavé(e) ou de parcelle de liaison
Priorité 6 : Compensation suite à des pertes de surfaces sans en être l'initiateur	Priorité 6 : consolidation d'exploitation ayant un IDE/UTA composé à plus de 70% de productions animales ou légumes frais et de fruits
Priorité 7 : Parcelle enclavée sur au moins ¾ de son périmètre	Priorité 7 : installation à titre secondaire aidée
Priorité 8 : Consolidation permettant d'atteindre le seuil de viabilité	Priorité 8 : Réunion d'exploitations ou agrandissement
Priorité 9 : agrandissement	Priorité 9 : autres cas d'installation
Priorité 10 : autres cas d'installation	Priorité 10 : autres cas d'agrandissement
Priorité 11 : autres cas	Priorité 11 : autres cas

INTERVIEWS CROISEES

Mélodie, administratrice quittant JA :

« Arrivée à mon premier conseil d'administration en décembre 2014 pour être administratrice stagiaire et ensuite élue à l'AG de février 2016, voici 9 années passées auprès de JA 35 ! J'y ai connu 4 présidences différentes, avec des conseils d'administration toujours plus diversifiés.

J'avais été contactée par Elodie qui était administratrice JA 35 du canton d'Antrain, déjà investie dans mon canton, j'ai tout de suite répondu présente ! Pour remonter les infos du canton vers le conseil JA 35, il est important que chaque canton soit représenté pour avoir un conseil qui recouvre tout le territoire et le plus de productions possibles. Ensuite, pour m'investir un peu plus dans mon futur métier, car entre 2014 et 2019, j'étais salariée en production porcine, j'ai participé dans le groupe communication, jugement du bétail, rencontres a la Ferme, et enfin trésorière depuis le dernier mandat.

Des mandats riches, avec la session RGA (Renouvellement des Générations en Agriculture) en 2015 à St Coulomb, les Terres de Jim en 2018 à Javené, les 50 ans de JA 35 en 2022, et le Congrès National JA en 2023 à St Malo. Une équipe d'administrateurs motivée pour défendre leurs opinions et pour rendre le territoire et le réseau cantonal JA actifs et entreprenants !

Ces 4 mandats m'ont permis de mieux comprendre le fonctionnement en interne d'un syndicat, de se sentir plus soutenue dans notre métier et de participer en collectif à l'évolution et l'adaptation permanente du secteur agricole. Je ne me représenterai pas en 2024 (projets privés, installée en production de lait de vaches depuis 2020), l'emploi du temps à la ferme ne me permet pas de m'investir autant que je l'aurais voulu. Je reste à disposition de JA 35 pour faire des réunions en local.

Bon vent au conseil, bienvenue aux nouveaux administrateurs, prenez plaisir, être à JA ce n'est qu'une fois dans sa vie ! »

Amandine, 31 ans, installée en GAEC avec son conjoint depuis 2017 :

Amandine possède une exploitation Laitière (90 vaches prim Holstein), Avicole (poulettes futures pondeuses) et cultures de vente (75 ha de céréales).

« De nature sociable et empathique, j'ai toujours aimé le contact et apporter mon aide autour de divers projets.
J'aime me sentir utile, pouvoir dynamiser notre territoire et défendre les intérêts des agriculteurs !
À travers les Jeunes Agriculteurs, je souhaite renvoyer une image positive, moderne (et féminine !!) de l'agriculture. J'ai souvent remarqué que le grand public s'apitoie sur notre sort alors que le tableau n'est pas tout noir.
Équilibrer la communication entre les périodes positives et négatives de l'agriculture permettra, je pense, d'être mieux compris.
Et enfin attirer des jeunes à s'installer ! »